

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste - Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

## DECISION DU PRESIDENT N°23-DP039

Nature de l'acte : 1. Commande publique – 1.1. Marchés publics

**Objet : DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DU LOT N° 1 (ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES) DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION RELATIVE AUX ASSURANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN INCLUANT L'OFFICE DE TOURISME.**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la délibération n° 22-DC111 du 17 novembre 2022 relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil Communautaire au Bureau communautaire et au Président,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R. 2185-1, R. 2122-2 et L. 2122-1,

## DECIDE

**Article 1:** De déclarer infructueux le lot n° 1 ayant pour objet les assurances dommages aux biens et risques annexes en raison de l'absence de candidature(s) et d'offre (s).

**Article 2:** De lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément aux articles L. 2122-1 et R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.

**Article 3:** La présente décision peut être faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 4:** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et Nantua, à Monsieur le Trésorier.

Fait à Valsershône, le 23 novembre 2023

Le Président,  
Patrick PERREARD

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Mis en ligne le 29.11.2023

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20231123-23-DP039-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2023  
Date de réception préfecture : 23/11/2023